



CHARTRE DU PÔLE IMAGE ALSACE

1 – Préambule

iconoval a pour mission de mettre en réseau les acteurs de l'image au sein du Pôle Image Alsace et d'agir pour le développement économique de la filière régionale de l'image.

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres adhérents de l'association **iconoval – Pôle Image Alsace** et l'association elle-même afin de garantir le dynamisme et l'efficacité des actions collectives du Pôle Image.

Les membres de l'association bénéficient de droit, par leur adhésion, de certains avantages, décrits ci-après ainsi que dans l'annexe, et ceci de façon exclusive ou privilégiée. La qualité de membre leur impose cependant des principes à respecter, formulés dans la présente Charte d'engagement qui implique le respect mutuel des prérogatives et des spécificités de chacun, ainsi que le respect des objectifs arrêtés en commun.

L'acquisition de la qualité de membre adhérent est subordonnée au règlement d'une cotisation annuelle et à la signature de la présente Charte d'engagement.

2 – Les droits afférents à l'adhésion

L'adhésion à l'association permet aux membres de bénéficier :

- de l'offre de services proposée par **iconoval** et réservée exclusivement à ses membres ;
- de la participation aux activités et projets de l'association ;
- de la mise en visibilité de leur identité dans les annuaires, salons professionnels et autres espaces dédiés que l'association diffuse ou juge utiles à ce but ;
- d'un accès gratuit ou privilégié à divers événements professionnels régionaux, nationaux ou internationaux choisis chaque année pour leur intérêt eu égard à la filière (rendez-vous, ateliers, salons, manifestations, séances de *pitch*...);
- d'un accès gratuit ou privilégié aux manifestations proposées par l'association ;
- d'un accès exclusif à certaines manifestations organisées par **iconoval** ("doc & pitch"...)
- d'un accès gratuit ou privilégié à divers dispositifs (vitrine technologique, centre de ressources, plateforme de veille stratégique...) mis en place par l'association ;
- d'un accès gratuit ou privilégié au site internet de l'association et à ses contenus (informations, documentation...).

3 – Les devoirs afférents à l'adhésion

Les membres adhérents acceptent et s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- collaborer avec le réseau (l'association et l'ensemble de ses membres), dans l'esprit de gagner collectivement, en vue d'assurer le développement économique régional ;
- participer de façon active et solidaire aux activités et projets de l'association en vue de contribuer à leur réussite ;
- promouvoir le Pôle Image et ses activités et contribuer aux actions collectives de lobbying ;
- développer et favoriser les échanges avec le réseau ;
- promouvoir les échanges économiques et commerciaux entre les membres du réseau ;
- autoriser la citation de leurs activités et références commerciales, sauf lorsque celles-ci relèvent du secret professionnel ou de clauses de confidentialité ;
- partager leur expérience avec les autres membres du réseau ;

22 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim
tél : +33 (0)3 88 37 26 00 / fax : +33 (0)3 88 37 26 01
contact@iconoval.fr / www.iconoval.fr

- agir de façon professionnelle notamment par la formalisation des accords, le respect des engagements, le respect des contraintes, la bonne circulation de l'information utile ;
- informer **iconoval** sur le suivi des projets après leur initialisation par le réseau ;
- fournir les informations utiles de manière entière, sincère et honnête ;
- respecter le droit de propriété intellectuelle des documents circulant au sein du réseau, quel qu'en soit le support ;
- respecter la confidentialité des informations échangées au sein du Pôle ;
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence ;
- respecter et défendre le caractère neutre du réseau.

4 – L'engagement d'iconoval

En contrepartie des engagements des membres de l'association, **iconoval** s'engage de son côté à :

- garantir la confidentialité et la neutralité des informations qui lui sont soumises dans le cadre de ses actions ;
- garantir l'impartialité de ses actions vis à vis des membres du réseau ;
- consulter ses membres chaque fois que les activités ou les projets de l'association l'exigent ;
- favoriser le réseau et ses membres dans le cadre de ses actions ;
- faire bénéficier les adhérents des droits et avantages décrits au paragraphe 2 ci-dessus et en annexe ;
- animer, faire vivre et dynamiser le réseau, notamment par le renouvellement des idées et des actions proposées ;
- effectuer régulièrement une réflexion stratégique participative, afin de mener à bien l'animation et le maintien en place du réseau.

5 – Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage **iconoval** et chaque adhérent au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

iconoval s'engage à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

A, le

Pour l'entreprise ou l'organisme adhérent

Faire précéder la signature de : Nom, Prénom, Qualité et Entreprise ou Organisme (ou cachet)

Pièces jointes :

- formulaire d'adhésion à l'association
- statuts de l'association

